

La République du Centre, 21 octobre 2010

Sécurité à la gare

21/10/2010

Le président de la SNCF, Guillaume Pépy, répond à Jean-Pierre Sueur

A la demande de M. Marika Collet, maire de Briare, Jean-Pierre Sueur, député du Loiret, était intervenu auprès de M. Guillaume Pépy, président de la SNCF au sujet de la sécurité des voyageurs à la gare de Briare et de la présence d'un agent permanent.

Guillaume Pépy vient de lui répondre [1] : « Je peux vous assurer que la sécurité de nos clients, notamment lors de la traversée des voies, est primordiale et nous y veillons constamment.

La gare de Briare est équipée d'une signalisation automatique lumineuse, conformément à la réglementation.

Les clients sont avisés de son fonctionnement grâce à un grillage sur les quais. Toute modification relève par ailleurs, de la compétence de Réseau Ferré de France (RFF), en fonction du suivi des flux de voyageurs.

Ce suivi régulier peut donner lieu à la mise en place d'une mesure temporaire lorsque le trafic augmente significativement. Ainsi, depuis fin juillet, un agent assure une aide complémentaire à la traversée des voies en gare de Briare.

Cependant, aucune mesure ne saurait prévenir totalement les risques d'accidents dus à des comportements inattendus. C'est pourquoi j'ai

demandé à mes services d'engager très prochainement des actions de prévention, en concertation avec la mairie de Briare, afin d'attirer l'attention du public sur les risques et les dangers du monde ferroviaire.

Je vous confirme les engagements pris par la SNCF en matière de sécurité vis-à-vis du maintien du quai en gare de Briare. Je regrette que l'information ponctuelle est émise à des fins d'exploitation, et je vous informe qu'un nouveau vendredi est en place depuis le 6 octobre dernier.

[1] Il avait aussi écrit à Eric Doligez, sénateur UMR qui l'avait saisi en écrit et dont la réponse a été publiée dans notre édition du 14 octobre.